

Collège des Ecoles Doctorales normandes

Réunion plénière du 17 juin 2024

| Lieu | Horaire |
|---|---------------|
| Réunion en visioconférences Session zoom enregistrée | 14h00 - 17h00 |

Ordre du jour :

- **Informations générales :**
- **Points d'étape et points d'échanges :**

Élection du représentant du CED au Conseil Académique de Normandie Université
Bilan 2023-2024 des formations doctorales et grandes lignes de l'offre de formation 2024-2025
Mise en place d'un groupe de travail sur les spécialités de doctorat
Questions diverses

Présent-e-s : Marie Samira Abdallah, Hippolyte Bernard-Meyer, Esther Camus, François Dauphin, Emilie Despois, Isabelle Dez, Vincent Dieux, Olivier Etard, Gilles Gasso, Lucas Géphine, Anne-Florence Gillard-Estrada, Angelina Giret-Turro, Eugénie Gourichon, Françoise Guyot, Vincent Hardy, Shazia Kassamaly, Jean-Luc Lamotte, Nicolas Langlois, Magalie Lecourtois, Philippe Madeline, Léa Mairaville, Sophie Mandeville, Aurélie Ménard, Alexandra Merle, Damase Mouralis, Samy Navier, Marine Ollivary, Aurore Patey, Ines Peres Ramos, Marie-Noëlle Poulain, Laurence Puechberty, Alain Rincé, Helene Sannier, Abdelghani Saouab, Jeanne Senne, Valérie Vignaux

Excusé-e-s : Pascal Bretel, Carole Cognet, Mélody Mourlhion-Ostrowski, Blandine Petitjean



François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h05.

I - Informations :

Mouvement au sein du pôle Formation Doctorale de Normandie Université

FD informe les membres du CED de la prise de fonction de Marie-Noëlle Poulain (MNP) au 1er juin 2024 en tant que chargée de la gestion administrative et de l'aide au pilotage du Collège des écoles doctorales de Normandie Université, en remplacement de Matthieu Leuillier. Il l'invite à se présenter rapidement (Responsable administrative du Collège Doctoral de Sorbonne Université, Responsable du pôle Partage des Connaissances Scientifiques et Techniques de l'Office Français de la Biodiversité, Directrice adjointe de la DRI de Sorbonne Université en charge de la communication, ...).

Séminaire Doctorat Compétences 2024

Aurore Patey (AP) rappelle que le précédent séminaire des Doctoriales avait eu lieu en 2020 en modalités distancielles. Le séminaire 2024, toujours organisé en partenariat avec CY Cergy Paris Université, s'est déroulé à Rouen sur 3 jours et demi avec 25 doctorant-e-s présent-e-s pour 29 inscrit-e-s, avec une bonne répartition entre Normandie Université et CY, ainsi qu'en termes de représentativité femmes/hommes. Les doctorant-e-s de Normandie provenaient des ED EGN, nBISE HSRT, NH et MIIS, et se répartissaient dans les établissements de la façon suivante: 5 URN, 4 UCN, 4 ULHN et 2 INSA.

Shazia Kassamaly (représentante des doctorant-e-s de l'ED EGN, URN) témoigne en séance de l'intérêt de cette nouvelle formule des Doctoriales : « *ce séminaire permet de sortir la tête de la thèse et de découvrir de nombreuses opportunités, avec la présentation de My Doc Pro, un atelier d'expression scénique, un atelier sur des problématiques sociales et sociétales, une après-midi de travail sur les compétences. Finalement 3 jours et demi, c'était trop court. Il serait intéressant de montrer aux nouveaux doctorants toutes les compétences à acquérir en début de doctorant* ». Des propositions d'amélioration seront recherchées pour l'édition suivante, notamment sur l'approfondissement de certaines thématiques, la localisation du séminaire, ...

Mobilité internationale des doctorant-e-s Erasmus +

AP rappelle que l'appel 2022 du programme Erasmus+ se termine en juillet 2024 et que seulement 29 714 € ont été dépensés sur 72 655 € alloués. Ce montant correspond à 11 mobilités (4 UCN, 4 URN, 2 INSA, 1 ULHN). Hormis les demandes inéligibles telles que des déplacements en France, il n'y a pas eu de dossier refusé. AP rappelle aux membres du CED que les doctorant-e-s peuvent partir au minimum 5 jours, par exemple pour se former à un nouveau logiciel, découvrir une nouvelle technique et de nombreuses autres situations liées à la formation... Le montant alloué par doctorant est une « aide à la mobilité », il ne couvre pas l'ensemble des frais du déplacement. Ce programme est cumulable avec tous les financements sauf ceux de la Commission Européenne.

Hippolyte Bernard (représentant des doctorant-e-s de l'ED DN, URN) souligne la complexité du dossier à remplir et le manque de communication sur le programme. Damase Mouralis (Directeur ED HSRT) indique que le programme est très intéressant et que l'aspect budgétaire est très simple notamment car il n'y a pas de justification à faire. Il remercie Aurore Patey pour le travail accompli. L'ED HSRT a diffusé l'information auprès des laboratoires, des doctorant-e-s... et espère que le programme va continuer. Pour Shazia Kassamaly (représentante des doctorant-e-s de l'ED EGN, URN), il faut mieux communiquer et montrer pour quelles situations il est possible de partir sur la base d'exemples. Angéline Giret-Turro (représentante des doctorant-e-s de l'ED NH, UHLN) regrette que le programme ne soit pas adapté aux doctorant-e-s anglicistes qui partent pour exploiter des archives, notamment en Angleterre. Françoise Guyot (ULHN) mentionne que les doctorant-e-s pourraient être intéressé-e-s par le programme dans le cadre de l'obtention du label européen du doctorat mais que les doctorant-e-s peuvent être contraint-e-s par les réseaux de collaboration de leurs unités de recherche. Le constat collectif est que ce dispositif n'est toujours pas suffisamment connu des doctorant-e-s et de leurs directions de thèse. AP se propose d'aller présenter ce programme dans chacune des réunions de rentrée des ED. Gilles Gasso (INSA) suggère également de faire une présentation de ce dispositif en conseil scientifique / commission recherche pour toucher aussi les directions d'unités et plus largement les chercheurs et enseignants-chercheurs.

AP informe également les membres du CED qu'il reste une grande partie de budget disponible sur les appels 2023 et 2024, sauf pour des mobilités hors Europe. Il est donc nécessaire de continuer à communiquer sur ce programme. FD rappelle que les doctorant-e-s élu-e-s dans les conseils des ED, et participant au CED, doivent également participer à cette communication auprès des doctorant-e-s de leurs ED.

AP précise que l'ensemble du programme Erasmus + doit se terminer en 2027.

Rappels sur les demandes de césures et les demandes d'inscription en doctorat au titre de la VAE

FD rappelle qu'il est possible de faire une césure une seule fois pendant le doctorat, pour d'une durée insécable d'un ou deux semestres



consécutifs, mais uniquement dans l'une des situations décrites au décret n°2018-372 du 18 mai 2018 (une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle le/la doctorant(e) est inscrit(e) ; une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ; un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ; un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur). Toute autre situation ne permet pas la mise en place d'une césure, y compris pour raisons de santé. Les demandes de césure sont remontées par les pôles doctoraux des établissements et gérées en commission inter-ED / inter-établissement. Dans certains cas particuliers, par exemple une inscription dans une formation dont l'acceptation n'est pas encore connue au moment du dépôt du dossier de demande de césure, la commission peut donner un avis positif « sous réserve de la fourniture d'un justificatif a posteriori » ; il ne faut donc pas que les doctorant-e-s dans ce type de situation s'empêchent de déposer un dossier. A l'inverse, il n'est pas opportun de déposer ou faire remonter des dossiers qui ne répondent pas aux situations listées dans le cadre du texte réglementaire.

Pour les demandes d'inscription en doctorat au titre de la VAE, la commission inter-établissements se réunit sur un mode annuel, avant les congés d'été pour une inscription en septembre avec un an pour soutenir la thèse.

Campagne de retour des rapports annuels des doctorant-e-s

FD rappelle que la date buttoir de validation des rapports par les ED est fixée comme chaque année au 30 juin 2024 et que la gestion est réalisée sous couvert des pôles doctoraux des établissements.

Point sur l'enquête IPDoc 2024

AP fait le point sur l'avancée de l'enquête nationale sur l'insertion des docteurs (IPDoc). Le pôle Formation Doctorale de Normandie Université a organisé une réunion avec les observatoires de la vie étudiante des établissements en décembre 2023. Le fichier compilé a été transmis au MESR en janvier 2024 mais des données erronées ont dû être reprises. Par ailleurs, une vacance de poste de plusieurs mois au MESR a ralenti le processus. Le fichier mis à jour a été transmis et le MESR doit faire une validation finale pour le lancement de l'enquête. En parallèle, il sera nécessaire de modifier l'UAI (=unité administrative immatriculée) des établissements qui n'est plus à jour selon le MESR. Pour l'enquête 2024, AP et FD indiquent que c'est l'observatoire de l'URN qui porte l'enquête. Laurence Puechberty (LP) (DGSA URN) remercie AP pour le travail réalisé dans les conditions difficiles de cette année (arrivée récente d'AP, départ de Matthieu Leuillier, ...).

Budget des ED : 2^{ème} campagne de demandes de reversement aux unités de recherche

AP présente l'état prévisionnel des budgets des ED après la 2^{ème} campagne de demandes de reversements, même si toutes les ED n'ont pas remonté leurs demandes à cette date. Cet état des lieux correspond aux reversements et aux facturations liées aux Doctoriales (80 euros par inscrit-e) pour les ED concernées. Esther Camus (EC) précise qu'il n'y aura pas de demandes de reversements pour l'ED DN. Alain Rincé (ED nBISE) confirme que le tableau présenté ne prend pas en compte les engagements effectués au niveau des ED (missions, bons de commandes, ...) et que le solde indiqué comme disponible est en fait plus faible. FD et AP vont revoir avec le pôle Finances de NU pour avoir les disponibilités exactes de chaque ED. Le tableau rectifié sera envoyé aux ED avec une notification.

FD rappelle que le budget est annuel et ne peut concerner que des dépenses sur l'année 2024, avec les règles budgétaires inhérentes aux établissements (dates de fermeture comptable). FD précise de nouveau les éléments de la convention avec tout particulièrement la date du 15/09/2024 comme date de dernier appel pour reversements aux unités de recherche. Ce dernier appel permet la mise à jour des rééquilibrages budgétaires entre les budgets restés en interne aux établissements et celui de Normandie Université et les mouvements budgétaires associés avant la fermeture comptable. En dehors des demandes de reversements, il est par contre toujours possible d'engager des dépenses (missions, commandes, ...) jusqu'au 30/11/2024. Isabelle Dez (EDNC) demande s'il est possible d'avoir des rappels par courriel des dates sur la fin de l'année budgétaire.

Réunions d'accueil des doctorant-e-s dans les établissements

FD précise de nouveau que dans le cadre de la co-accréditation de la délivrance du diplôme de doctorat, le format et l'organisation des réunions d'accueil des doctorant-e-s sont à la discrétion des établissements d'inscription et que le pôle Formation Doctorale de Normandie Université se tient à disposition pour intervenir dans ces réunions. La date est déjà fixée pour l'URN (16 octobre 2024) et l'INSA Rouen Normandie (14 novembre 2024 après-midi). Par ailleurs, l'INSA Rouen Normandie va mettre en place un webinar avec une démo pour l'inscription des doctorants en juin.

Mises à jour des règlements intérieurs des ED

Dans le contexte du changement d'accréditation, FD indique qu'il est nécessaire de faire valider les règlements intérieurs (RI) des ED devant les instances des établissements co-accrédités (NU et 6 établissements membres). FD demande aux ED de revoir les points éventuellement à



modifier de leurs RI, de les faire voter dans leurs conseils d'ED en amont de la réunion plénière du CED de septembre 2024 pour un envoi groupé aux établissements co-accrédités pour présentation et vote dans les instances respectives. Les RI ne sont à passer en conseil d'ED que s'il y a eu des modifications dans les dernières années. LP propose son aide car elle a déjà travaillé sur les RI des ED.

Évolution de SyGAL et communication CED/ED/usagers

FD informe les membres du CED des avancées du GT SyGAL et notamment la mise en place prochaine d'un module « admission » et du développement du module « CSI » Pour ce dernier module, les développeurs ont besoin de savoir qui va valider le CSI au niveau des ED et donc de définir le statut du valideur. FD donne la parole aux directions d'ED pour qu'elles indiquent leur positionnement. Collectivement, les ED convergent vers une validation par la direction/direction-adjointe de chaque ED. Vincent Hardy (ED PSIME) mentionne par contre que dans les procédures de son ED, la direction de l'ED n'intervient pas ou seulement dans les situations de problèmes. Une discussion s'engage à la suite de la demande de Damase Mouralis d'avoir une validation commune du rapport d'activité et du CSI. Alexandra Merle (ED NH) préfère que la validation des CSI et des rapports annuels restent différenciés, notamment car dans l'ED NH, les rapports annuels ne concernent que les doctorant-e-s financé-e-s. Jean-Luc Lamotte (ED MIIS) abonde dans ce sens sur la base de la réalisation des CSI sur une longue période de l'année, potentiellement différente de la période de validation des rapports annuels, mais propose la notion d'un lien informatique entre CSI et rapport annuel pour fluidifier le passage de l'un à l'autre. Jean-Luc Lamotte souhaite également l'ajout d'une page avec la liste des CSI en attente de validation. Il demande également à avoir l'ajout de l'établissement d'inscription sur les tableaux de CSI et les rapports d'activité. EC explique que le sujet de la validation des CSI arrive seulement maintenant car, dans le logiciel Pégase (qui remplacera bientôt Apogée) il faudra saisir un « résultat » pour pouvoir réinscrire un doctorant. Dans le cadre du doctorat, ce résultat serait la validation du CSI déposé.

Procédures de communication d'informations auprès des usagers à travers les listes générées par SyGAL :

FD demande l'avis des membres du CED quant à une évolution des règles de diffusion des informations par courriel au bénéfice des doctorant-e-s. Il avait été convenu il y a plusieurs années que les messages, y compris ceux souvent très généraux du CED, soient diffusés par le biais des gestionnaires d'ED. Il s'avère que ces messages ne sont pas toujours relayés auprès des doctorant-e-s ou après un délai pouvant être important. C'est par exemple le cas dernièrement d'un message de lancement d'une enquête nationale sur les violences sexuelles et sexistes. FD demande s'il est possible que le CED diffuse directement ce type de messages auprès des doctorant-e-s pour gagner en efficacité et en rapidité. L'ensemble des membres du CED se prononce en faveur de cette évolution, avec comme règle de diffusion d'y associer les ED et les pôles doctoraux en copie, pour permettre aux établissements de transmettre l'information aux services concernés si besoin. FD remercie les membres du CED de cette décision.

Prix et bourses pour doctorant-e-s

FD informe les membres du CED de deux appels d'offre de prix et bourses au bénéfice des doctorant-e-s. Le 1^{er} appel concerne les prix et bourses des musées normands (financés par l'AGCCPF, la DRAC et la Région Normandie. Il s'agit 1) d'un prix (1000€ pour un Doctorat) pour une thèse portant sur les collections ou l'histoire d'un ou de plusieurs musées de France normands (suivi par un professeur d'université ou référent universitaire habilité dans le cadre de la formation de l'étudiant en coopération avec le ou les musées concernés) incluant une aide à la publication papier ou numérique et 2) de deux bourses d'études (750€ chacune, soutien financier de la Région Normandie) sur un sujet d'étude proposé par le candidat en lien avec l'une des thématiques suivantes : les musées normands, les collections des musées, les métiers des musées, les publics des musées. La transversalité et la pluridisciplinarité seront examinées avec bienveillance. L'objet de recherche doit se situer en Normandie. La clôture de l'appel est fixée au 20 octobre 2024. Informations et candidatures : <https://professionnelsmuseesnormandie.wordpress.com/>. Le second appel concerne le Prix Thierry Célérier – Femmes & Sciences (10 000 €) qui vise à encourager des jeunes femmes de talent en situation de handicap. Le prix doit récompense une jeune femme (20-28 ans) en situation de handicap, ayant pour objectif de réaliser un projet scientifique ambitieux, soit d'études supérieures, soit de recherche, soit d'innovation technologique. La clôture est fixée au 30 juin 2024. Le règlement est disponible à l'adresse suivante : https://www.femmesetsciences.fr/files/ugd/10ca83_b9416ab1fa0d4f967d3e8cc1006799.pdf

2. Élection du représentant du CED au conseil académique de Normandie Université

FD rappelle qu'un siège est spécifiquement attribué au CAC de Normandie Université à un représentant du CED. Sur la base des discussions de l'automne 2023, il avait été défini que la personne occupant ce siège ne devait pas représenter un secteur disciplinaire ou un établissement plus qu'un autre. Lors de la réunion plénière du CED du 27 novembre 2023, Matthieu Leuillier, alors responsable administratif du CED, avait été élu pour siéger au CAC de Normandie Université. Il a cependant quitté ses fonctions et Normandie Université le 31 janvier 2024 et il convient de le remplacer. FD propose que Marie-Noëlle Poulain, qui a repris les fonctions de Matthieu Leuillier au CED, soit désignée pour siéger au CAC de Normandie Université au titre du CED. FD ouvre un vote par sondage. Marie-Noëlle POULAIN est élue avec 29 votes « OUI » pour 30 votes (un « ne se prononce pas »).

3. Bilan 2023-2024 des formations doctorales et grandes lignes de l'offre de formation 2024-2025



MNP rappelle que le pôle formation doctorale de Normandie Université a la responsabilité de l'offre de formation doctorale et de sa budgétisation. Ce budget, qui provient du pôle formation doctorale de NU et du budget des établissements (heures service et heures complémentaires), est un budget prévisionnel annuel avec un engagement vis-à-vis des établissements d'inscription. Des règles communes sont décidées lors du bilan annuel et de la prévision de l'année n+1. Le pôle formation doctorale de Normandie Université doit donner son aval pour toute modification du plan de formation (nouvelles formations en cours d'année, changement d'intervenants, ...) compte tenu de ces éléments. La gestion des formations est réalisée par Sandrine Maviel, Inès Peres-Ramos et Sophie Mandeville (sous couvert du pôle formation doctorale de Normandie Université), avec appui sur le module formations de SyGAL, tout en respectant les règles communes (effectif minimal de 10 inscrit-e-s sauf cas particuliers prévus pour l'année telles que des règles de sécurité en TP, des effectifs limités en visites de sites...). Les doctorant-e-s se préinscrivent, reçoivent une confirmation de l'inscription et ont la possibilité de se désister jusqu'à 2 jours avant le début de la formation. Le désistement permet de réaffecter les places libérées à d'autres doctorant-e-s en liste d'attente. La validation des formations suivies est effective si le doctorant-e est inscrit-e, présent-e, évalué-e positivement (pour les formations avec évaluation) et a répondu à l'enquête de satisfaction. Les enquêtes de satisfaction sont exploitées de façon anonyme et diffusées aux formateurs-rices et discutées en bilan annuel.

Pour l'année 2023-2024, le bilan est le suivant :

- 45 formations transversales pour 125 sessions (+ 17 sessions annulées) et 1215 doctorant-e-s formé-e-s
- 40 formations spécifiques pour 40 sessions (+ 3 sessions annulées)
- Un taux de satisfaction de 97% en moyenne (très satisfait 70,4% et assez satisfait 26,6%)

Un certain nombre d'aspects qualitatifs généraux sont malgré tout perfectibles : améliorer le descriptif de certaines formations pour donner envie de s'inscrire ; pour les formations en distanciel : veiller à ce que les participants activent la caméra et démontrent leur participation active ; un différentiel important entre le nombre d'inscrits et les présents – taux de présence de 70 % en moyenne ; en cas de sessions multiples, harmoniser le format (présentiel ou distanciel) pour une même formation ; systématiser l'envoi du support de formation au doctorant-e-s. A ce jour, l'offre de formation comprend des formations transversales/professionnalisantes (dont l'objectif est l'aide à la bonne réalisation du doctorat et à la poursuite de carrière) et des formations disciplinaires/spécifiques à chaque ED (dont l'objectif est la bonne réalisation du doctorat). Malgré une offre de plus en plus orientée vers le site du Havre, les formations se déroulent encore essentiellement sur Caen et Rouen, donc pas sur l'ensemble du territoire. Le taux d'absence sans prévenir, d'environ 30%, pénalise les doctorant-e-s inscrit-e-s en liste complémentaire, le travail des formateurs et le budget dédié à la formation doctorale. Il est également noté que trop peu de formations sont dispensées en anglais. FD ajoute que l'évaluation se fait presque exclusivement par la validation de la présence en heures de formation. Les formations ne font pas référence aux compétences à acquérir pendant le doctorat.

MNP présente les grandes lignes de l'offre de formation 2024-2025 qui doit commencer à prendre en compte les compétences à acquérir pendant le doctorat (fiche RNCP) pour toutes les formations transversales (mutualisées) et spécifiques (par ED). Afin d'avoir une équité d'accès quantitatif et qualitatif sur le territoire, les formations en distanciel devront être ouvertes à tous les doctorant-e-s de Normandie quel que soit leur site d'inscription. Les formations en présentiel doivent être organisées sur chacun des trois sites (Caen, Le Havre, Rouen) : soit par le même formateur (avec le problème de prise en charge des coûts de déplacement), soit par des formateurs différents (en respectant une similitude sur le contenu de la formation). Le recours à l'hybride pour une formation doit rester exceptionnel et justifié sur le plan pédagogique (travail à plusieurs d'horizon différents par ex) ou à des contingences non prévisibles (grève de transport par ex). Pour optimiser le taux de remplissage d'une formation, la mise en ligne des différentes sessions se fera au fur et à mesure de la tenue des sessions précédentes, de façon automatique si possible. Une autre amélioration de SyGAL concerne la gestion automatique et dynamique des listes complémentaires (notification / validation en un clic avec délai court/passage au doctorant suivant...). Ces évolutions de SyGAL sont portées au niveau du GT par les Maisons du doctorat (Sandrine Maviel, Inès Peres-Ramos et Sophie Mandeville). Le module formation de SyGAL est utilisé par les collègues en charge de la gestion des formations sur chaque site. Des évolutions de ce module ont cependant été demandées aux développeurs notamment pour une gestion dynamique automatique des désistements et appel à la liste complémentaire, la configuration de la taille des listes complémentaires, les modalités d'inscription de doctorant-e-s non concerné-e-s à une formation spécifique d'une autre ED que la leur, etc...

L'offre de formation doctorale 2024-2025 est réorganisée en cinq modules de compétences transversales :

- MODULE FORMATIONS OBLIGATOIRES
- MODULE MÉTHODOLOGIES ET OUTILS DE LA THÈSE
- MODULE VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DIFFUSION, COMMUNICATION ET MÉDIATION
 - o Valorisation et diffusion
 - o Communication
 - o Médiation
- MODULE ACCOMPAGNEMENT DU DEVENIR PROFESSIONNEL
 - o Projet professionnel
 - o Recherche, enseignement supérieur et pédagogie
 - o Entrepreneurat
- MODULE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Il y aura d'autres évolutions en 2025-2026 en fonction de la nouvelle fiche RNCP, prévue pour être mise en place début 2025 au niveau national. Le catalogue contient pour l'instant les formations mutualisées, il est envisagé d'y ajouter les formations spécifiques. Chaque formation devra faire référence au domaine de compétences de la fiche RNCP, et un travail devra être mené en vue d'une refonte complète du catalogue et des modalités de d'évaluation et de validation des compétences acquises.

FD rappelle le travail mené avec les VP Egalité de UCN en 2023, qui avait convergé vers une formation à la lutte contre tous types de violences, basée sur une conférence du défenseur des droits sur chacun des sites, suivie d'un MOOC sur les VSS et se terminant par un atelier de discussion sur les différents types de violence. Cette proposition avait été présentée et discutée en réunion plénière du CED à l'automne 2023 même si le contenu précis n'avait pu être présenté à l'époque. Il avait été notamment discuté de rendre obligatoire cette formation. Isabelle Dez (ED NC) précise qu'une sensibilisation est déjà intégrée au moins dans son ED lors des journées de rentrée. FD rappelle que réglementairement ce sont les ED qui valident les formations suivies par les doctorant-e-s, chaque ED est donc libre de valider une compétence tant qu'elle respecte le cadre réglementaire national, la future fiche RNCP et le règlement intérieur de l'ED.

Vincent Dieux (représentant des doctorants de l'ED DN, URN) indique que les formations de base pourraient être proposées en anglais. Il ajoute qu'avec deux formations obligatoires d'environ 15 h, le nombre d'heures de formation complémentaire demandé par l'ED va être atteint rapidement. FD rappelle que la gestion des formations en heures suivies est en passe de disparaître. L'évolution du cadre national sur l'approches par compétence du doctorat et la refonte de la fiche RNCP du doctorat va nécessiter la validation (et donc potentiellement des procédures d'évaluation) de blocs de compétences, certains liés à des compétences acquises pendant le travail de recherche, d'autres par le biais de formations complémentaires.

Jean-Luc Lamotte (ED MIIS) intervient sur les formations aux missions d'enseignement sur le site Caen, obligatoires pour les doctorant-e-s qui ont une mission d'enseignement et dont les retours des questionnaires de satisfaction montrent que ces formations ne sont pas en adéquation avec les enseignements notamment dans le domaine STS et tout particulièrement en mathématiques et informatique. Cette situation a tendance à se répéter tous les ans. Cet avis est partagé par d'autres ED. Le pôle formation doctorale de Normandie Université va organiser une concertation avec les formateurs et le pôle doctoral de UCN pour faire évoluer ces formations et prendre en compte cette remontée d'information.

4. Mise en place d'un groupe de travail sur les spécialités de doctorat

FD indique qu'en marge des travaux de réécriture des documents communs liés à la co-accréditation (charte du doctorat, convention de formation), il a été relevé que les disciplines de doctorat sont diverses et que les différents établissements normands d'inscription n'ont pas les mêmes spécialités, y compris dans un même domaine. Cela pourrait se traduire au sein d'une même ED, voire d'une même unité de recherche multi-établissements, a des inscriptions dans des spécialités différentes de deux doctorant-e-s travaillant sur la même thématique. Le cadre réglementaire précise que la compétence de définition des spécialités relève des établissements accrédités, sans que l'arrêté d'accréditation ne détaille les spécialités. FD prend présente le travail mené à l'Université Paris Saclay fin 2022 pour harmoniser et augmenter la lisibilité des disciplines à travers différents exemples soit de globalisation d'une approche (« Sciences du cancer », ...) soit de découpage en plusieurs spécialités pour les anciennes dénominations basées sur l'accolement de longues listes, pas toujours reprises en intégralité d'un établissement à un autre.

Une discussion s'engage sur plusieurs exemples et la nécessité que les catégories soient assez marquées sans être trop fines. FD rappelle que l'objectif est d'avoir une liste commune des spécialités de doctorat en Normandie, tout en respectant les périmètres différents des établissements. Ainsi, certains établissements n'auront pas vocation à inscrire des doctorant-e-s dans des spécialités non existantes au sein de leurs unités de recherche. Il faudra également penser à avoir des traductions anglaises lisibles et validées de ces spécialités.

Pour avancer, FD propose la méthode suivante : un travail au niveau des ED et des unités de recherche dans un 1^{er} temps, puis un retour en réunion inter ED / inter établissements à l'automne 2024, une présentation en CED en novembre 2024 pour ensuite être voté dans les conseils des établissements et une mise en application à la rentrée 2025-2026.

5. Questions diverses

Vincent Dieux (représentant des doctorant-e-s de l'ED DN, l'URN) pose la question de la procédure de réinscription 2024-2025. Il est rappelé par les pôles doctoraux des établissements que les dossiers d'inscriptions dérogatoires doivent être déposés dans les ED avant le 20/09/2024, les ED rendant leur décision le 30/09/2024. Les doctorant-e-s qui pensent pouvoir soutenir avant la fin de l'année civile, doivent faire valider leur dossier de demande de soutenance au plus tard le 15/10/2024. Concernant l'INSA Rouen Normandie, Eugénie Gourichon ajoute que la période du début de l'automne va être très chargée et que le respect des délais est très important ; les dossiers arrivés hors délai seront écartés.



FD annonce que la prochaine réunion plénière du CED aura lieu dans la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre. FD demande aux collègues des pôles doctoraux des établissements de remonter les dates des conseils centraux de leurs établissements au pôle Formation Doctorale de Normandie Université dans le but d'optimiser la présence de tous les établissements. FD mentionne qu'il serait important de garder au moins une réunion annuelle en présentiel.